

N° 36853

Le 2 juin 2016

June 2, 2016

Coram : Les juges Abella, Karakatsanis et Brown

Coram: Abella, Karakatsanis and Brown JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Mathieu Rouleau

Mathieu Rouleau

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Sa Majesté la Reine

Her Majesty the Queen

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai pour la signification et le dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La requête en nomination d'un procureur est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-10-003135-154, 2015 QCCA 1106, daté du 19 juin 2015, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The motion to appoint counsel is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-10-003135-154, 2015 QCCA 1106, dated June 19, 2015, is dismissed.

J.C.S.C.

J.S.C.C.